

Selon les dires des acteurs culturels locaux, un musicien Mahorais sur deux viendrait de Chiconi, qui a hérité du surnom de « capitale de l'ambiance »



Contexte • Le berceau de la culture mahoraise

Texte de Laura Petibon, Paul Citron, Angèle de Lamberterie, référents du projet pour la Preuve par 7, Florence Gendrier, directrice des affaires culturelles de Mayotte, Adèle Nyitrai, stagiaire.

Chiconi • 8 300 habitants
Département de Mayotte
Échelle de la Preuve par 7 : l'Outre-mer

Pour mettre la loi à l'épreuve de différents contextes au travers des projets d'architecture et d'urbanisme, la Preuve par 7 s'attache à expérimenter à partir de la question des échelles. Celle de l'outre-mer, au(x) contexte(s) si différent(s), mais où les lois et les normes sont les mêmes qu'en métropole, s'est révélée très riche au regard des questions et actions portées par la démarche. Comment construire sous d'autres latitudes en se référant au même code de la construction ?

Comment se référer aux textes de loi quand les dynamiques et les traditions locales les dépassent en utilité et en bon sens ? Est-ce que les dérogations à l'œuvre dans les outre-mer pourraient enrichir les dispositifs juridiques en métropole ?

Comment travailler sur l'aménagement quotidien dans un contexte d'urgence – en termes d'assainissement, de conditions d'habitat – et imaginer un projet optimiste et positif à partir d'une démarche culturelle ?

Chiconi est une commune de 8 000 habitants située sur l'île de Mayotte. Malgré sa situation géographique excentrée des principaux pôles urbains, elle porte en elle une richesse culturelle et artistique qui ne demande qu'à s'épanouir davantage.

Cependant, le manque d'un « lieu » propice à cet épanouissement se fait sentir. Pour remédier à ce constat, la Ville de Chiconi, accompagnée de l'association Milatsika Émergence, de la Direction des Affaires culturelles de Mayotte (DAC) et de la Preuve par 7, s'est engagée vers une démarche de programmation ouverte, vouée à définir progressivement les besoins et les caractéristiques de ce futur pôle culturel de Chiconi. L'engagement volontaire de la commune, de ses élus et de ses services dans la démarche passe avant tout par leur confiance et la liberté données à l'action des acteurs locaux et de la Preuve par 7. La rencontre avec divers membres du collectif des Arts confondus, les échanges avec les permanentes du projet de lycée de Longoni, ont montré que Mayotte est déjà un terrain particulièrement fertile en démarches itératives et expérimentales.

Depuis l'ouverture de la permanence dans la MJC de Chiconi en octobre 2019, le partage, l'apprentissage et la transmission sont les points d'entrée thématiques des événements qui y prennent place. Cette permanence devient pour les Mahorais.e.s un lieu d'expérimentations : relever des usages, faire émerger des besoins d'ateliers, faire chantier, mettre à disposition des espaces voués à l'épanouissement musical, etc. Ces actions constituent un point de départ pour diffuser la démarche et faire émerger des programmes impensés. La permanence, tenue par Albadawy Mattoir, accompagne ces actions et révèle ainsi les besoins des usagers du lieu.

L'ensemble des acteurs impliqués dans la permanence — la Ville, Milatsika Emergences, les artistes et les associations, la jeunesse de Chiconi — ont pour but de créer « Le lieu », telle une œuvre qui leur corresponde, avec un concepteur qui prendrait en compte les spécificités d'un territoire qui s'est construit selon d'autres normes. Davantage qu'un chantier classique d'équipement culturel, il s'agira de construire un parcours, un récit commun, une économie humaine du projet, de la conception à la réalisation.

L'idée est de faire de ce lieu un espace dédié à des usages divers, à la fois culturels et cultuels, dans le respect des spécificités de chaque pratique. Un lieu propice à former des acteurs de la filière musicale aux techniques d'organisation de concerts et à accueillir des répétitions et des démonstrations de chants et de danses rituelles séculaires. Un lieu muni d'un équipement culturel rayonnant sur le territoire pour fédérer diverses démarches culturelles et artistiques. Un lieu faisant signe dans le quartier, mettant en lumière les dynamiques locales.

Le projet du Lieu tire également sa spécificité de son contexte urbain : il est situé dans le haut du village de Chiconi, attenant à plusieurs pôles tels que la Mairie, le bureau de poste, le plateau sportif et le supermarché, mais il figure également au sein d'un îlot résidentiel construit en dehors des cadres réglementaires classiques et confronté à divers enjeux de risques naturels (ruissellements). Ainsi, les questions soulevées par le Lieu en tant qu'équipement culturel pourront bientôt s'élargir à l'échelle de l'îlot pour interroger ses normes de production et de viabilisation du tissu résidentiel pérenne construit en dehors des normes habituelles.

La permanence de Chiconi est un projet qui « fait école », puisqu'elle manifeste l'engagement de ces acteurs à dessiner une dynamique de programmation collective et révèle, à travers sa mise en œuvre, un laboratoire d'innovation publique adapté au contexte mahorais et capable d'essaimer de manière plus large.

Diverses institutions ont en effet montré des marques d'intérêt vis-à-vis de la méthode employée : la DEAL concernant le mode d'intervention en tissu urbain constitué, l'AFD locale sur les modalités d'engagement progressif d'un budget d'investissement qui mélange prestations intellectuelles et intervention sur le terrain, ou encore le rectorat de Mayotte, conscient des enjeux éducatifs et pédagogiques de ce projet culturel pris au sens large.

En interrogeant l'idée d'une architecture populaire de Mayotte, en soulignant l'importance d'un dialogue interculturel respectueux, en partant lentement des pratiques existantes pour définir les besoins des usagers, cette mission interroge les principes de l'action publique à Mayotte.

Récit • D’une approche d’un lieu culturel à l’approche d’une méthode de construction inédite dans les Outre-mer

Texte d’Albadawy Mattoir, permanent et Paul Citron, référent du projet pour la Preuve par 7

Pour une expérimentation ouverte d’un lieu culturel à partir des dynamiques existantes, d’une étude des usages et d’une construction progressive.

Tout débute par la rencontre entre Patrick Bouchain, Del Zid (président de l’association Milatsika Émergence), et les services de la commune de Chiconi en octobre 2018, initiée par la Directrice des Affaires Culturelles. La volonté de la Preuve par 7 d’établir à Mayotte un terrain d’expérimentation croise la démarche de la Ville de Chiconi de préfigurer et de construire un lieu dédié à la musique, pour faire la preuve d’un terrain artistique, et le dessiner progressivement.

Il s’agit de rendre vivant et d’expérimenter un aménagement culturel et urbain ambitieux, en testant les différents usages possibles in situ, grâce à l’installation d’une permanence, avec les acteurs culturels de l’île et sa société civile. Le travail de rencontre et de mobilisation des acteurs et potentiels partenaires du projet a continué en mai 2019, multipliant les liens à l’échelle locale et sur le reste du territoire.

En octobre 2019, après avoir recruté un jeune habitant de Chiconi, Albadawy Mattoir, l’équipe de la Preuve par 7 a saisi l’occasion d’investir le bâtiment de la Maison des Jeunes et la Culture, sous-occupée jusqu’ici. La MJC, qui caractérise l’ébauche du projet, avait besoin d’un coup de fraîcheur pour y installer une permanence. L’appui de la paysagiste Liliana Motta et de ses trois assistants a permis de remettre en valeur le bâtiment et d’inaugurer la permanence territoriale moins de 8 jours après notre entrée dans les lieux. Le 19 octobre 2019, la permanence architecturale a donc ouvert ses portes pendant le Festival Milatsika et la journée nationale de l’Architecture, autour d’un débat entre les différents acteurs du projet : les élus, les partenaires institutionnels (Direction des Affaires Culturelles de Mayotte, Rectorat, Agence Française de développement, etc.) et les acteurs associatifs locaux.

La Ville de Chiconi et la Preuve par 7 ont ensuite confirmé leur volonté de s’engager dans cette démarche d’expérimentation via la signature d’une convention de partenariat. Cette convention met à disposition de la Preuve par 7 la gestion d’une partie du lieu, « le Rez-de-chaussée et un local au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture ».

Au moyen d’une programmation ouverte et d’une étude des usages pour définir progressivement les caractéristiques du futur lieu, Albadawy Mattoir commence ainsi son travail de permanence : il participe à la construction des partenariats avec les différents usagers du lieu, coordonne la démarche avec les référents de la Ville de Chiconi et de Milatsika Émergence, pour la conception de la programmation de l’occupation du lieu ainsi que l’élaboration du projet. Par ailleurs, il contribue aux recherches thématiques et études réalisées par l’équipe de la Preuve par 7 à l’échelle nationale.

Cette permanence fait du Lieu un espace de rencontres et d’échanges entre les différents acteurs du projet : la population, les usagers et les partenaires. Elle forme autour du projet une communauté des personnes désireuses de faire ensemble, de mobiliser leurs énergies, et de permettre à chacun d’y trouver place.

Elle permet de révéler les programmes impensés à travers des tests d’usages sur le site du projet afin de pouvoir le définir au mieux.

La 13ème édition du festival Milatsika, les 18 et 19 octobre 2019 est apparue comme l’occasion de lancer la première étape de cette étude des usages. Cette étude basée sur une grille de questions reposant sur des données qualitatives et quantitatives, a été préparée en amont à partir de la plate-forme KoboToolbox, un outil open-source pour collecter des données sur le terrain. L’application mobile Kobo Collect a permis de recueillir numériquement les données en temps réel en assistant aux événements qui se sont tenus à Chiconi. En facilitant le recueil des données, cet outil numérique s’est révélé très pertinent pour réaliser cette première étape d’étude des usages, qui a permis de dresser un premier état des lieux sur la dynamique culturelle de Chiconi.

À propos de la mobilisation des habitants de Chiconi lors de l’opération d’aménagement d’une place dans le village dans les années 1980 : “Il reste que Chiconi s’est appuyé sur la compétence de ses habitants à résoudre le problème de la conception et du sens de ses espaces publics, de ses lieux de partage. Les habitants de Chiconi se sont appropriés ces lieux par le projet et par leur participation à la réalisation. Des débats seront encore nombreux pour en préciser le sens, la forme, les fonctions… Il faudra courage et ténacité… Il faudra de l’intelligence… Il faudra de la confiance au-delà des erreurs, de l’imprécision et des savoir-faire balbutiants… Il faudra du temps donc, et c’est une autre des leçons de Chiconi : le temps offert du façonnage de l’espace public à ses objectifs de médiations, à l’évolution de ses médiations” .

Attila Cheyssial
La leçon de Chiconi ou la manière du partage



Le mois de novembre 2019 est celui de la renaissance de la Maison des Jeunes et de la Culture, marquée par la densité des activités qui s’y tiennent.

La programmation ouverte a orienté nos premières réflexions vers une perspective d’occupation du site en continu, et dans la durée. Elle se traduit à la fois par l’occupation des différents espaces par les associations culturelles et cultuelles de la commune pour des répétitions par exemple, mais aussi par la mise en place d’activités nouvelles sur le lieu.

Ainsi, les premières activités ont été programmées, planifiées et mises en place en collaboration avec la Ville de Chiconi et Milatsika Émergence. Des cours de danse ont lieu chaque semaine sur le Lieu avec trois écoles élémentaires de Chiconi. Ils ont abouti à une représentation finale devant plus de 400 spectateurs, au mois de février 2020. Cette action a par ailleurs enrichi la réflexion sur la programmation du lieu, s’orientant vers la création d’une école de danse. Cette école de danse voit aujourd’hui son ouverture décalée en raison de l’épidémie de Covid-19. Par la suite, avec la journée portes ouvertes du Lieu, ont été organisées des visites guidées de la Maison des jeunes et de la Culture à destination des jeunes de Chiconi, leur offrant le privilège de découvrir l’histoire du lieu et des aînés qui ont marqué la commune de Chiconi. Ce fut l’occasion pour les jeunes de découvrir pour la première fois la configuration d’un studio de répétition à part entière.

Les actions se succèdent, notamment à travers un concert conte-musical intitulé « ICIBALAO », assuré par un groupe d’artistes venant de France métropolitaine. Ce fut le premier grand événement qui se déroula sur la place du Lieu, et nous avons pu expérimenter pour la première fois la capacité d’un espace nécessaire à un événement de type concert.

La densité des événements et des usagers a largement permis d’observer une évolution constante de la fréquentation du Lieu ces derniers mois. Au moyen de journaux de bord (2 éditions publiées en mai 2020), Albadawy relate les avancées de l’expérimentation sur le terrain et consigne la diversité des usages qui ont pris place dans le lieu.

Par ailleurs, depuis le lancement de la démarche partenariale en octobre 2019, la rencontre d’acteurs institutionnels du territoire (DEAL - AFD - DAC) et les échanges publics organisés avec les acteurs de différents horizons ont abouti à la conclusion de nouveaux partenariats. Il s’agit tout d’abord de la signature d’une convention pluriannuelle d’objectifs 2020-2022 avec la Direction des Affaires Culturelles de Mayotte (DAC). Cette dernière a notamment permis la création d’un groupe d’échange de savoirs, pratiques et de réflexion sur les méthodes de la permanence et de la programmation ouverte avec un groupe d’acteurs culturels de Mayotte, le collectif LES ARTS CONFONDUS. Ce groupe d’échange est amené à s’étendre vers d’autres acteurs du territoire à l’image des collectivités territoriales et d’acteurs culturels.

L’Agence Française de Développement (AFD) s’engage ainsi à soutenir le projet et la démarche de la Preuve par 7 en vue de diffuser la méthode au niveau du territoire de Mayotte. Cette volonté de diffusion existe aussi à l’échelle de Chiconi, comme en témoigne la création d’un groupe de travail entre les acteurs locaux : la Preuve par 7, la Bibliothèque de Chiconi, le Centre Communal d’Action Sociale, la Politique de la Ville et l’association de la Maison des Jeunes et de la Culture. Il a pour but de coordonner les actions sociales et culturelles de la commune. En février 2020 se sont réunis les membres du comité de pilotage : la Ville de Chiconi, la Direction des Affaires Culturelles de Mayotte, la Preuve par 7 et Milatsika Émergence. Ce premier comité de pilotage a validé les premières conclusions de l’étude des usages et appelé à poursuivre la démarche engagée.

Pour la suite, il convient de maintenir la dynamique locale qui s’est installée, de la renforcer à travers la mobilisation de la société civile, des artistes locaux, des jeunes, en communiquant sur le caractère ouvert du lieu à toutes sortes d’usages et toutes sortes de projets. Des actions communes sont également à mettre en place (petits chantiers, ateliers, etc), pour à la fois aménager le lieu et le faire connaître.

Entretien •

Mohamadi Madi Ousseni

Maire de Chiconi

Entretien d'Albadawy Mattoir avec Mohamadi Madi Ousseni, Maire de Chiconi, avril 2020

La Maison des Jeunes et de la Culture a repris vie. Les jeunes ont repris le chemin d'un lieu longtemps abandonné. Objectivement, il nous manquait un acteur comme la Preuve par 7, qui par l'occupation d'un espace, arrive à faire vivre un lieu.

Beaucoup d'activités se sont tenues sur le Lieu tout au long de cette période, et pour la réussite du projet, il serait capital d'entretenir cette dynamique tout au long de la démarche pour arriver à notre fin. L'attente ultime de cette collaboration c'est la réalisation de la salle de musique et de spectacle. (...)

Longtemps délaissé par les gouvernements successifs, le secteur culturel doit revenir au premier plan dans toutes ses dimensions à Chiconi et Sohoa, car il est le principal vivier de bien-être dans la commune de Chiconi.

La méthode de la Preuve par 7 déroge aux principes jusqu'alors pratiqués par les administrations, à savoir les paperasses et les bureaux d'études.

Mayotte a besoin de cette méthode pour se développer, car nous ne pouvons pas avancer en démolissant l'existant et en mettant de côté les usagers.

La Preuve par 7 est une pratique révolutionnaire, innovante et réaliste, qui doit nous permettre de sortir de l'impasse.

Avec ce projet, vous avez ici l'exemple type du fruit d'une collaboration entre une administration et un acteur local. Ce projet doit être la référence pour les autres acteurs locaux. Vous avez d'une part, une administration qui avait inscrit dans son programme un projet de construction d'une salle de spectacle et d'autre part, une association, Milatsika Emergence, qui a commencé à travailler sur un projet de salle de musique. Il s'agit donc d'un projet commun qui, à travers la relation avec un acteur local et une administration, a pu parvenir à déboucher sur un projet d'envergure. Parfois, il suffit de peu pour qu'un rêve se réalise.



Entretien •

Madi Mari Madi-Boinamani

Directeur Général des Services de la Commune de Chiconi

Entretien d'Albadawy Mattoir avec Madi Mari Madi-Boinamani, Directeur Général des Services de la Commune de Chiconi.

Depuis l'ouverture de la permanence, le bilan est positif : on constate un changement sur le terrain, qui nous renseigne sur les pratiques et les aspirations des acteurs locaux par rapport au projet de lieu culturel, que l'on nomme pour l'instant le "Lieu"...

La présence d'une permanence de la Preuve par 7 est un élément facilitateur mais surtout un appui en ingénierie que nous n'avions pas. Ces six premiers mois ont été riches en échanges et en actions en termes d'animation du Lieu. Maintenant, au-delà de l'animation, l'étude doit être accentuée afin de prendre en compte le volet stratégique du projet, notamment par l'exploration du type de modèle culturel qu'on souhaite adopter sur notre territoire. Cela devrait passer par l'expérimentation de certains usages telle que la mise en place des résidences artistiques sur le lieu à titre expérimental.

L'adoption de la méthode de la Preuve par 7, est un bouleversement radical dans notre façon de fonctionner. En effet, la démarche déroge à certaines règles et logiques d'un fonctionnement d'une collectivité territoriale. En temps normal pour ce type de projet, on mandate un bureau d'étude pour concevoir un projet, puis on travaille sur un programme que la commune valide. Par la suite, on lance le concours de maîtrise d'œuvre puis la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Or, avec la démarche de la Preuve par 7, on construit avec les futurs usagers de l'équipement. Le projet nous le définissons ensemble par l'expérimentation des usages. La programmation est donc ouverte contrairement à nos pratiques habituelles au cours desquelles la collectivité réfléchit dans son coin pour la conception et réalisation d'un équipement qui le plus souvent ne correspond pas aux attentes des usagers et du territoire.

Enfin, la démarche nous permet de faire autrement, en mettant de côté la logique technico-administrative pour une logique plus centrée sur l'usage. En conséquence c'est l'usage qui détermine l'utilité et le besoin de l'équipement.

Ce changement de pratique a un fort impact sur la relation de la commune avec les autres acteurs publics. C'est comme si on travaillait sur un logiciel qu'ils n'ont pas, donc nos fichiers sont illisibles pour eux. Par exemple, pour les demandes de subventions, l'État raisonne avec deux types de subventions: soit elle est de fonctionnement, soit elle est d'investissement, alors qu'avec la démarche qu'on adopte sur ce lieu, on voit qu'on ne peut pas distinguer investissement et fonctionnement.

Disons qu'à Mayotte les choses vont tellement vite, du fait du rattrapage par rapport au territoire national, que la méthode classique est inopérante. Du fait de l'explosion démographique (plus 10 000 naissances à l'année), les politiques publiques telles qu'on les conçoit ailleurs sont inefficaces et inadaptées. Par exemple, il faut construire plus de salles de classe mais cela demande du temps qu'on n'a pas forcément. Du coup, on est obligé d'adopter une autre façon de faire, notamment par la construction en modulaire...

En ce sens on peut dire que la méthode de la Preuve par 7 est assez mahoraise. Prenons un autre exemple, sur la question du logement. Les gens ont besoin de se loger, or l'offre des promoteurs est très faible. Il y a peu de logements sociaux et les normes (occupation du sol, PLU) en vigueur sont très contraignantes pour les constructions individuelles. Les administrés font de l'auto-construction sans faire une demande de permis de construire. Vous imaginez s'ils avaient attendu qu'on leur offre un logement ? Donc naturellement à Mayotte, on est confronté à des problématiques auxquelles la démarche de la Preuve par 7 peut apporter des solutions.

Entretien • Ridjali Ali

membre du groupe Faya-Red

Entretien d'Albadawy Mattoir, permanent, avril 2020

Mayotte et plus particulièrement Chiconi est un vivier d’artistes très important et très diversifié. On retrouve des artistes qui font de la musique moderne, ou plus ancienne, qui travaillent avec différents instruments (Guitare – Gaboussi – Batterie etc.). Avec l’évolution des technologies, aujourd’hui beaucoup de jeunes artistes font également de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). C’est un outil qui est très pratique quand on ne dispose pas des instruments, voir même d’un studio propre. Depuis l’ouverture du studio de répétition, nous fréquentons le lieu en moyenne 2 fois par semaine pour les répétitions.

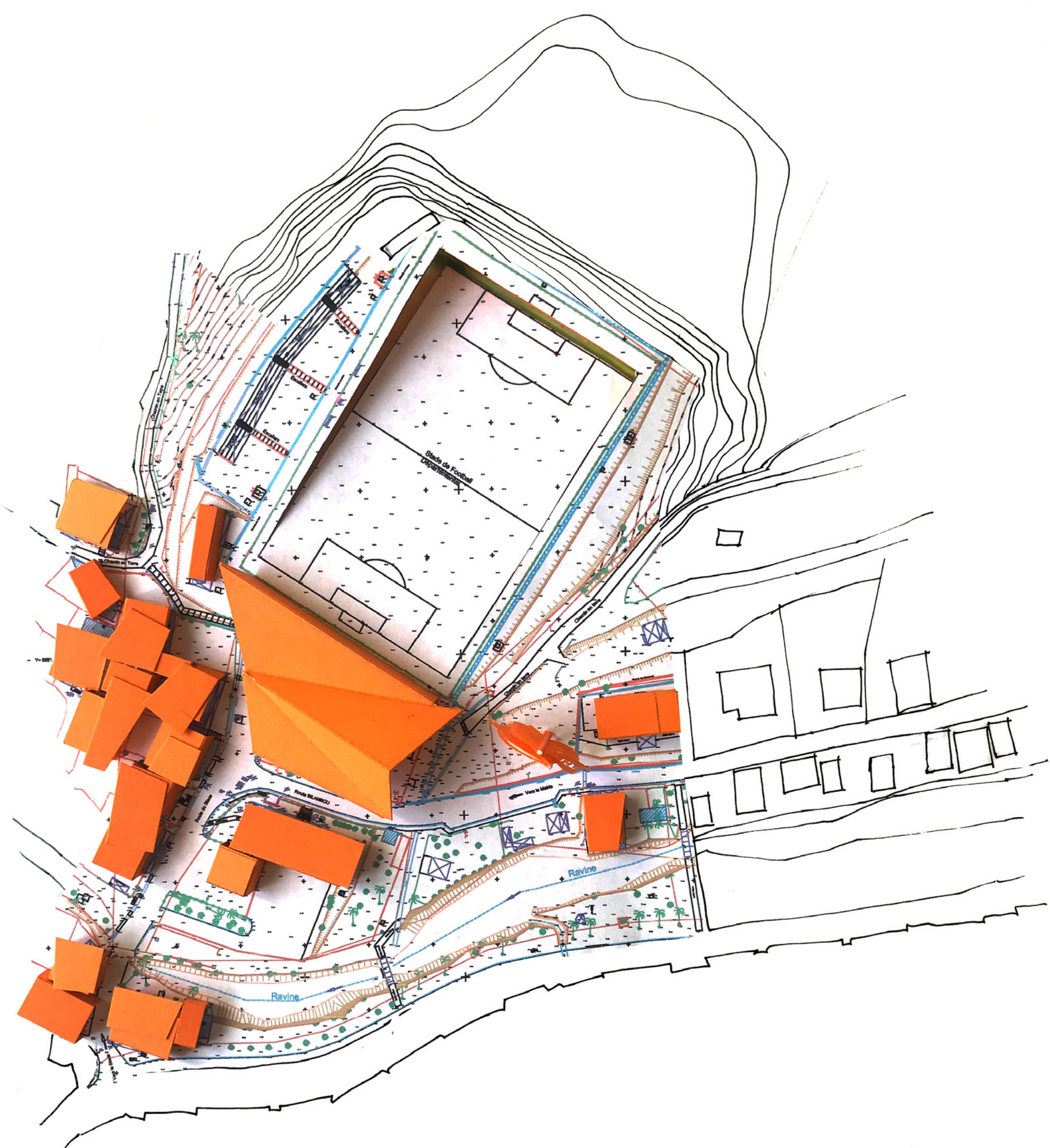
En plus d’occuper les locaux de répétition deux fois par semaine, j’apporte aussi une contribution au projet en apportant mes idées, à mon échelle, sur le projet, et en participant à des réunions.

Chiconi est un vivier d’artistes très important et très diversifié, et l’arrivée de la Preuve par 7 à Chiconi, grâce à la présence du permanent Albadawy a permis de résoudre l’une des difficultés majeures que nous associations et artistes rencontrions avant l’arrivée de la Preuve par 7 : faire le lien entre les artistes, les associations et la ville.

Entretien avec Ridjali Ali, membre du groupe Faya-Red, avril 2020

Aujourd’hui, c’est top car nous avons un studio de répétition qui fonctionne bien, tant au niveau du matériel à disposition que de la sonorisation. C’est un très bon début, mais nous avons beaucoup d’idées pour l’améliorer encore. Nous éprouvons un réel besoin au niveau de l’enregistrement. Par ailleurs, il serait également intéressant que le local puisse avoir une régie son. Nous pourrions aussi intégrer dans le studio actuel le dispositif MAO qui est très utilisé, ça augmenterait encore le taux de fréquentation du lieu. Il pourrait également être intéressant de proposer des formations (prestations scéniques – Sono) et, le plus important, une formation pour les artistes sur les droits des artistes car il y a beaucoup d’artistes talentueux mais amateurs sur notre territoire, qui souhaitent passer le CAP professionnel, mais qui manquent de connaissances dans le domaine des droits des artistes.

Depuis l’arrivée de la Preuve par 7, l’installation des modules et l’ouverture de la permanence à la MJC à Chiconi, Il y a une meilleure organisation du milieu culturel à Chiconi. La présence du permanent Albadawy est indispensable, car il a réussi à résoudre l’une des difficultés que nous associations et artistes rencontrions avant l’arrivée de la Preuve par 7 à Chiconi : le lien entre les artistes, les associations et la ville était inexistant. Aujourd’hui des réunions et rencontres publiques se tiennent avec nous, artistes, ça nous permet d’exprimer nos opinions, et qu’elles soient prises en compte. On a un intermédiaire qui est accessible et qui fait de son mieux à chaque fois pour résoudre les problèmes. La Preuve par 7 est une aubaine pour nous car elle apporte une plus-value technique et relationnelle au projet.



Conseils du sage

Hadhurami Bacar

Entretien d'Albadawy Mattoir avec le Sage BACAR Hadhurami, (ancien directeur d'école et actuel président de l'association des personnes âgées de Mayotte), avril 2020

Aujourd’hui, ce qu’on appelle l’intergénérationnel n’existe pas à Mayotte. Les jeunes sont de leur côté, les aînés sont d’un autre côté. J’ai constaté que les jeunes s’intéressent à leur vie actuelle sans se questionner sur l’histoire du passé. Quant-aux aînés, ils se rappellent leur passé mais ne s’intéressent pas à ce qui se fait aujourd’hui. Cette tendance doit-être inversée à Mayotte, et le projet du “Lieu”, d’une grande envergure au niveau du territoire, est un bon moyen d’aborder et de traiter le sujet de l’intergénérationnel.

S’il n’y a pas d’échange, il n’y aura pas de confrontation des idées. Avec ce projet, on peut réunir les jeunes et les aînés, pour une concertation, une coopération, afin que tous puissent se repérer dans ce lieu.

Se pose également la question d’accès et de droit à ce lieu : est-ce que ce lieu doit accueillir tous types d’événements ? Moulidi – Concert – Dahiras etc. ? Je ne vois aucun inconvénient à ce que ce lieu accueille les différents types d’événements. Avant tout, c’est un lieu public, qui doit accepter tout le monde. Ce lieu doit-être destiné à accueillir tous événements, mais ne doit pas se limiter qu’aux événements culturels.

Les instruments de musique ne sont pas interdits dans la religion musulmane. La preuve en est, plusieurs de ces instruments sont utilisés dans les événements de culte (le Tar – Dorou etc.). Ce lieu doit-être un milieu où l’ensemble de la population se retrouve qu’ils soient musulmans ou non, qu’ils pratiquent de la musique ou une autre activité . Ça doit-être un lieu où la distraction de l’ensemble de la population prime avant tout.

Aujourd’hui, un exemple de lieu public où les règles d’accès et de droits s’appliquent automatiquement, est la mosquée. Mais elle ne peut accueillir des événements culturels, et certains des événements cultuels, car c’est un lieu sacré. Le futur lieu n’est pas sacré et donc ne doit pas se réduire qu’à une certaine catégorie de personnes ou événements. Il faut consulter et concerter c’est le maître mot. Et voir que vous pratiquez cette méthode me ravit. Cette démarche, je la définis comme moyen d’anéantir l’amalgame sur les projets.

Le projet de ce lieu, d’une grande envergure au niveau du territoire, est un bon moyen d’aborder et de traiter le sujet de l’intergénérationnel. S’il n’y a pas d’échange, il n’y aura pas de confrontation des idées. Avec ce projet, on peut réunir les jeunes et les aînés, pour une concertation, une coopération, afin que tous puissent se repérer dans ce lieu. Je ne vois aucun inconvénient à ce que ce lieu accueille les différents types d’événements: Moulidi – Concert – Dahiras etc. Avant tout, c’est un lieu public, qui doit accepter tout le monde. Un lieu où l’en semble de la population se retrouve qu’ils soient musulmans ou non, qu’ils pratiquent de la musique ou une autre activité. Un lieu où la distraction de l’ensemble de la population prime avant tout.

Pour un projet de lieu dédié à la musique

Entretien de Del Zid, fondateur du festival Milatsika, propos recueillis par Florence Gendrier, directrice des affaires culturelles de Mayotte.

Musique, danse, et tradition mahoraise

À Mayotte, la musique et la danse ont toujours été intimement liées à la vie et au corps de chaque Mahorais. C'est le corps qui fait la musique, on bat le rythme, on chante, et de très loin dans le village on a la sensation d'entendre un orchestre. Traditionnellement, la musique est considérée comme un remède de l'âme et du corps transmettant des valeurs, et pouvant soigner, comme au cours des trumba, des cérémonies de transe pour soigner "les âmes en perte"...

La cueillette du riz est une image représentative de l'histoire de la musique et de la danse dans la vie quotidienne des Mahorais, dans laquelle on chante et on danse pour supporter des travaux difficiles, montrer à l'autre qu'il n'est pas seul, et partager ensemble la même galère.

La musique et la danse se perpétuent ainsi de génération en génération de manière informelle, exclusivement à travers la transmission orale.

La grand-mère de Del était une bantou et disait que dans le temps, leur façon de faire, on ne l'appelait pas musique, simplement, on danse Biyaya, shikacha, on tape le sol et on apporte au corps le réconfort dont il a besoin. Ce qui se transmet, ce n'est pas la musique, c'est la manière de planter du riz et les valeurs du groupe, comme le respect des aînés.

Parce qu'on ne va plus aux champs, la forme de transmission originelle prend fin. Elle est remplacée par les bals populaires où on danse le shigoma. On se réunit en associations pour continuer à chanter et à danser ensemble. Mais la société de consommation et la monétisation des échanges entraînent une rupture : la musique, associée au fait de gagner de l'argent, est considérée comme un reniement du rapport entre les corps, les gestes du quotidien et les valeurs du vivre ensemble.

Cette transformation de la société est le signe d'une forme de dislocation entre les familles et au sein des familles. L'individu veut exister par lui-même et pour lui-même, et plus au nom du groupe.

Comment perpétuer une tradition qui se communiquait de manière informelle ? Puisqu'on sait que le shigoma, c'est la culture mahoraise, pourquoi le crier au monde ? Nous avons fait l'erreur, de manière inconsciente, de ne pas formaliser notre musique, au risque de la perdre.

La jeunesse mahoraise doit avoir accès à cet héritage culturel qui lui revient de droit, sans toutefois l'enfermer dans une idéologie conservatrice qui serait uniquement tournée vers le passé.

Il ne s'agit pas de transmettre une vision "intacte" de la musique traditionnelle mahoraise, à laquelle personne ne peut prétendre, mais d'inventer une approche qui crée du lien avec d'autres types de musique.

"Le lieu" pourrait ainsi mettre en lumière l'apprentissage autodidacte auprès de musiciens traditionnels. Plusieurs moyens peuvent permettre à la culture locale de retrouver un nouveau souffle, en particulier à travers l'éducation à la musique, à travers la transmission des rythmiques et des instruments, et le renouvellement des pratiques artistiques avec les jeunes.

Il s'agit d'éveiller les curiosités, de soutenir les pratiques amateurs, de favoriser le développement de filières professionnelles, d'accueillir des artistes en résidence, de devenir un lieu de vie, de rencontres, un outil au service d'une identité artistique forte.



Le lieu idéal raconté par Del Zid

"Le lieu" a vocation à insuffler une dynamique au sein de la création culturelle locale selon trois axes : Considération (reconnaissance d'un statut d'artiste à Mayotte et valorisation de notre richesse culturelle), émulation (favoriser les échanges et la qualité des prestations artistiques), exportation (aligner la production artistique locale sur les critères de production nationale).

Le projet artistique du "lieu" se tournera vers les artistes qui viennent de l'extérieur, comme source d'enrichissement pour nourrir des identités artistiques originales et ouvertes sur le monde, et aussi pour affirmer et partager des pratiques inspirées de la tradition.

Il s'agit d'inventer des espaces dans lesquels les artistes peuvent se rencontrer et transmettre leur façon de faire à partir de leurs inspirations d'origine.

"Le lieu" se veut dénicheur de nouveaux talents porteurs d'un propos artistique innovant ou du moins singulier. Il a vocation à accompagner ces artistes dans le développement de leurs projets, en leur permettant de présenter leur spectacle au public, et en les aidant dans les différentes étapes de leur création. Des espaces de travail sont accessibles aux musiciens et aux danseurs.

"Le lieu" est un outil qui permet aux artistes de s'inscrire dans un réseau de professionnels dans la zone océan indien, en France métropolitaine et à l'international.

Il permet à chacun de se confronter à ses pairs et au public dans une grande salle pouvant accueillir jusqu'à mille personnes debout et dans une petite salle de 150 places assises, lieu de diffusion permanent, témoin de l'activité quotidienne, sorties de résidences, showcase, restitutions d'ateliers, etc.

Dans "Le lieu" il s'agit de proposer l'apprentissage des instruments et des rythmes traditionnels et tout à la fois éveiller et répondre à la curiosité des jeunes. On privilégiera la mise en place d'ateliers d'initiation aux instruments traditionnels qui seront disponibles sur "Le lieu" et éventuellement en prêt à la bibliothèque de Chiconi.

"Le lieu" pourrait devenir à long terme un centre de ressources pour les musiques traditionnelles. Pour penser la relation entre les espaces de travail intérieurs et l'extérieur, on imagine une cour qui peut être une scène ouverte, une sorte de place publique intérieur extérieur. La MJC pourrait devenir un lieu d'accueil des enfants du quartier, en lien avec "Le lieu". Un espace de restauration pourrait accueillir la population et les usagers du "lieu" pendant les périodes d'activités, concerts, résidences, ateliers, etc.

"Le lieu" va générer de nouveaux besoins et de nouvelles activités économiques dont la mise en oeuvre pourra être intégrée à la réflexion sur l'économie du projet. C'est une des modalités de mise en relation avec la société civile et avec le territoire de la commune.





© Del Zid

1^{er} édition du Festival Milatsika



© Madi Mari

Journée de bien-être dans l'assiette au Lieu

© Madi Mari



© Madi Mari

Travaux de réaménagement et réaffectation du parking de la MJC à des usages musicaux et culturels

juillet 2019



© Albadawy Mattoir

13^{ème} édition du festival Milatsika



© Albadawy Mattoir

Journée portes ouvertes du Lieu : accueil des écoles

Signature de la Convention de partenariat entre la Ville et NAC

Inauguration de la permanence et arrivée du permanent Albadawy Mattoir

septembre 2019

octobre 2019

Lancement de la première phase de l'étude des usages

7^{ème} édition festival du geste et des savoirs



Installation des modulaires de répétition



© Madi Mari



© Albadawy Mattoir

1^{er} édition du Quartier en fête organisé par la ville de Chiconi, le CCAS, la bibliothèque de Chiconi

Mini chantier MJC/îlot

2^{ème} Comité de Pilotage (COPIL)

Travaux d'urgence pour la rénovation du bâtiment MJC

juillet 2020

Étude MOE n°2

16^{ème} édition du festival Milatsika

Travaux n°2 du « Lieu »

14^{ème} édition du festival Milatsika

octobre 2020

Livraison du « Lieu »

17^{ème} édition du festival Milatsika

4^{ème} Comité de Pilotage (COPIL)

Mise au point du programme

2021

2022

2023

Inauguration de la Maison des Jeunes et de la Culture

1995

2007

10^{ème} édition du festival Milatsika

2016

11^{ème} édition du festival Milatsika

Première édition du festival du geste et des savoirs



Photographie des Stands au bord de la mer

12^{ème} édition du festival Milatsika

Première visite de l'équipe PP7 à Chiconi

Deuxième visite de l'équipe PP7 à Chiconi



© Albadawy Mattoir

Début des travaux de construction de la Maison des jeunes et de la culture

6^{ème} édition du festival Milatsika

Dépossession de la Maison des Jeunes et de la Culture



© Mari Madi

Le Lieu avant les travaux

Premières conclusions de l'étude des usages

Texte d'Albadawy Mattoir, permanent

L'étude des usages a permis de faire un état des lieux en termes de dynamique culturelle à Chiconi. En effet, à Chiconi se tiennent chaque année des centaines d'événements (culturels et cultuels). Ces derniers sont généralement organisés par les habitants de Chiconi. Une part conséquente est aussi organisée par des associations locales, ou autres organismes (Bibliothèque de Chiconi - le Centre Communal d'Action Sociale - le service politique de la ville).

Ces événements se tiennent dans différents espaces publics dédiés, cependant des problématiques relevant du champ de la pratique peuvent se poser en raison du climat tropical de l'île. Cette première étape d'étude des usages s'est effectuée durant la saison des pluies, ce qui nous a permis de constater qu'une grande partie des événements a été perturbée par le climat (pluie, vent fort). Les organisateurs se trouvent parfois dans l'obligation de reporter voire annuler les événements.

Le format diffère en fonction du type d'événements. Au cours de la centaine d'événements auxquels nous avons assisté, six événements étaient des concerts et trente-cinq événements ont pris la forme de danse et spectacle.

Quant au positionnement du public, il se tient debout pour les ¾ des événements, assis pour ¼ des événements. Assis et debout devant les intervenants pour ½ des événements.

L'ensemble des événements observés au cours de la période, ont mobilisé au total près de 8 000 personnes, pour une moyenne de 234 personnes pour les événements à l'extérieur. Ces événements rassemblaient les différentes catégories de personnes (femme ou homme, jeune ou aîné). On peut conclure que ces événements étaient pour la majeure partie destinés à l'ensemble de la population. En termes d'espace nécessaire aux intervenants, pour les événements de type concert, les intervenants avaient besoin d'en moyenne 18,27 m². Pour les événements de type répétition, ils avaient besoin en moyenne de 66,25 m² pour les répétitions de groupe de plus de 30 personnes, et de 25 m² pour les groupes de moins de 15 personnes. Par ailleurs, l'espace nécessaire à l'ensemble des événements entier est estimé à 550,42 m².



© Albadawy Mattoir

Perception de la notion de culture à Mayotte

Texte de Del Zid, fondateur du festival Milatsika, 2018.

La « littérature » orale fournit au plan théorique une série de vocables et de récits mythiques exposant la perception mahoraise de la culture et plus particulièrement de l'art. Sur le plan purement sémantique, nous constatons qu'il n'existe pas vraiment de termes très précis et de manière univoques en kibushi ou en shimaoré, qui désignent l'Art ou la musique telle qu'on la définit classiquement en occident. On fait usage du vocable générique « soma » ou « dangadzo » pour évoquer la musique, mais ces deux termes sont eux-mêmes polysémiques : ils renvoient à une pluralité de pratiques culturelles dont le chant, la danse, la poésie, le conte et tout ce qui se rapporte au divertissement et au jeu.

L'observation attentive des comportements typiques des individus et des regroupements associatifs vis-à-vis de notre culture laisse apparaître certaines tendances de pensée : nous observons une attitude caractérisée par son attachement profond à l'héritage ancestral (aux traditions, aux coutumes, aux mœurs, aux modes de vie et de pensée ancestraux), qui refuse l'évolution et le changement, et considère le passé comme étant l'idéal par excellence. Bien sûr l'erreur grossière est de croire que Mayotte peut se développer pleinement sans les racines symboliques que représente son patrimoine culturel.

Je voudrais d'ailleurs rappeler ici que Mayotte ancienne a permis à l'Homme de se réaliser et de s'épanouir en fonction de ses normes, et grâce à ses éléments culturels, et que ce même ensemble, peut remplir aujourd'hui et demain sa fonction traditionnelle de socialisation. Cependant il s'avère que l'adoption du passé traditionnel pur non conciliable renferme le fond essentiel de notre héritage culturel à Mayotte.

Donc le concept même du « développement du territoire » perd tout son sens pour comprendre les enjeux économiques et sociaux qui se dissimulent derrière une situation qui expliquent la crispation dans laquelle se trouve l'île.

Nous observons donc que cette perception de la culture la réduit exclusivement à la fonction pure et simple de se divertir ou d'occuper la population. Cette dernière n'a pas été réfléchie ni placée dans son écosystème économique et social, c'est à dire comme un élément à part entière de développement pour ce territoire. Bien sûr l'adoption du passé traditionnel est le fond de notre héritage. Néanmoins il y a des enjeux économiques derrière tout cela, car un territoire ne peut se développer pleinement sans sa culture. Le problème, c'est qu'on n'a pas compris qu'il fallait y intégrer l'économie. Avant, quand les artistes voulaient donner des représentations de théâtre, de danse ou de musique, ils n'avaient pas besoin d'un lieu fermé, les places publiques des villages faisaient l'affaire. La prise de conscience collective intégrée à un projet de développement global du territoire n'est pas effective à Mayotte. Le problème vient de là. Il faut être convaincu que la culture est un élément primordial dans le développement d'un territoire. Autre élément révélateur de cette inconscience collective : lors de la départementalisation, personne (surtout les élus) n'a eu le courage de réfléchir à la culture et de l'intégrer dans les négociations à remonter au niveau national. On s'est occupé des autres domaines, mais jamais de la culture. Je le dis d'une manière brute, mais c'est un peu ça. Il faut savoir de quoi on est malade avant de trouver le remède.

Donc, face à l'urgence sociale et économique de la situation culturelle à Mayotte, il n'est plus permis de ne pas réagir. Une solution sera de miser sur l'aspect social et économique de la pratique culturelle et artistique, notamment dans la considération de cette dernière comme un élément à part entière du développement économique du territoire. Certains à Mayotte pensent que certains arts ne sont pas compatibles avec la religion. C'est farfelu et cette réflexion n'a pas lieu d'être ! Il nous faudra faire preuve de beaucoup de courage et surtout de bon sens pour dépasser certains a priori religieux ou coutumiers quelque peu figés dans l'immobilisme et bridant les créations artistiques, les perspectives et l'émergence des nouveaux talents.

Transmission des pratiques culturelles

Texte écrit par Florence Gendrier, directrice des affaires culturelles de Mayotte dans la perspective d'échanges avec la Fondation de France, 2019

La question de l'identité est omniprésente dans le discours politique mahorais et elle est indissociable des questions de transmission, d'éducation et de culture.

Le président du Conseil départemental, alors inspecteur de l'éducation nationale, écrit en 1994 dans un texte intitulé « À la croisée des chemins », : « Il est aujourd'hui de bon ton, dans les milieux où domine la pensée unique, de taire carrément (à quelques exceptions près) les mots de « culture, d'identité, de spécificités mahoraises », aux motifs que leur évocation à voix haute risquerait d'anéantir les chances de Mayotte, d'accéder au statut départemental. De ce fait, pour eux, les défenseurs, les chantres de la culture mahoraise apparaissent naturellement comme les fossoyeurs de ce statut. » Il dénonce dans ce texte une absence totale de politique culturelle depuis 1974 (consultation d'autodétermination), qui aboutit à une rupture entre l'Etat, le pouvoir politique et la population et à un territoire dont le développement économique et social menace d'être destructeur pour la population, s'il n'intègre pas un dialogue interculturel. Ce constat est encore d'actualité en 2019. Soibahaddine Ibrahim Ramadani, le président du Département, est un éducateur, il a soutenu en 1980 une thèse intitulée : « En quel sens faut-il transformer l'éducation aux Comores – essai de réflexion sur l'échec de l'enseignement ancien et moderne en milieu rural mahorais ? ». Bien que les expérimentations allant en ce sens aient avorté, il a cherché, en tant qu'inspecteur de l'éducation nationale, à fonder de nouveaux cadres pédagogiques qui conjuguent les cycles d'apprentissage traditionnels et religieux avec les cycles d'apprentissage scolaire. Il insiste sur la nécessité, pour les Mahorais, de créer des outils de transmission de la connaissance qui admettent des approches participatives, permettant de conjuguer des savoirs académiques, traditionnels, cultuels et un travail mémoriel.

Aux termes de transmission et de culture sont toujours associés les notions de préservation, de perte, de disparition, de destruction, d'oubli, d'ignorance, de rupture entre les générations.

C'est à partir de ce constat que Del Zid, directeur artistique du festival Milatsika développe depuis plus de 10 ans un festival de musique dont l'ambition est de « créer un mouvement musical associant une connaissance profonde de la musique traditionnelle à une pratique moderne de la musique. » et un projet d'implantation d'un lieu dédié aux jeunes et aux pratiques musicales, sur la commune de Chiconi. Il n'est pas anodin que Del Zid soit originaire de Chiconi. Sans être une règle, on constate que c'est un préalable, à Mayotte, pour implanter un projet culturel. Cette appartenance ne résout pas toutes les difficultés, les freins culturels et les croyances qui considèrent certains instruments de musique et pratiques musicales comme contraires aux valeurs de l'Islam et même comme des activités diaboliques qu'il faut interdire. Dès lors, un dialogue s'instaure entre Del Zid et les familles des jeunes qui participent à des temps d'initiation ou qui sont accompagnés vers une pratique professionnelle.

Dans son rapport de 2017 sur l'école à Mayotte, le CESEM considère que ce lien social a disparu de la communauté éducative du fait que « ... Jusqu'aux années 1990, le rôle de l'instituteur et du “fundi : des sachants sages” se prolongeait en dehors du lieu d'enseignement. Ceux-ci occupaient les mêmes espaces sociaux que leurs élèves et les familles de leurs élèves. La rue, les aires de jeux et les espaces publics n'étaient pas déserts d'éducateurs, rôle qui s'étendait encore aux autres figures masculines: l'oncle maternel, le grand frère... Dans cette société traditionnelle, qui ne renvoie qu'à trente ans en arrière, les parents mahorais assumaient leur rôle d'éducation en déléguant les apprentissages traditionnels et scolaires au “fundi” du “kioni : école coranique lieu d'apprentissage de coran” d'une part, et à l'instituteur d'autre part. L'un et l'autre étaient par ailleurs Mahorais et/ou habitant du village, parfois membre de la famille. ». Est-ce un hasard, si Del Zid est aussi maître des écoles ?

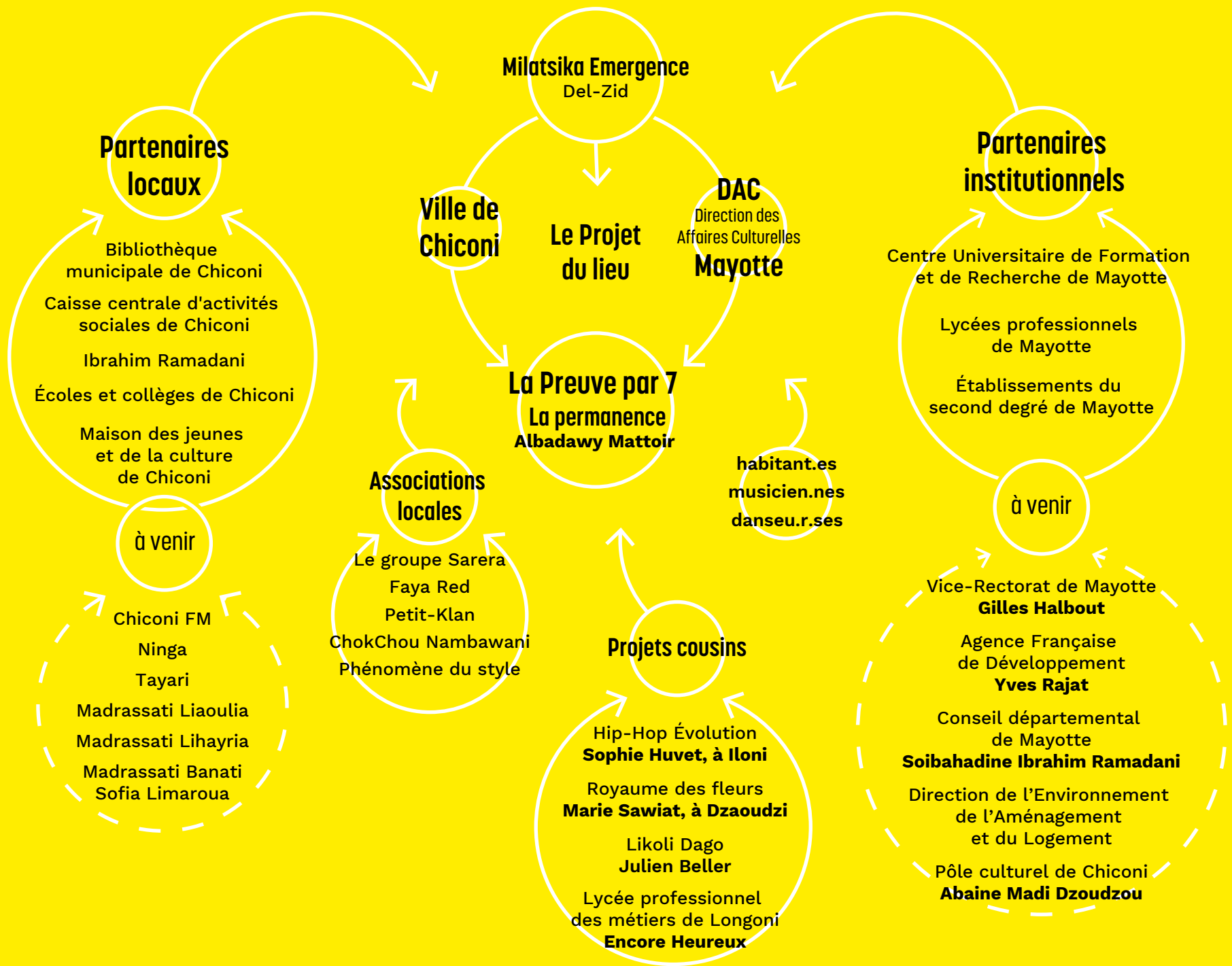
Puisqu'il s'agit ici de construire un lieu dédié à une pratique, un nouvel espace de rencontres pour la communauté villageoise, on peut s'intéresser aux propos de Maïer Ali, historien qui constate que la culture architecturale de ces quarante dernières années n'a pas été transmise et que dans le même temps, « L'ordre ancien de l'habitat mahorais a été perturbé pour présenter aujourd'hui une image désordonnée... C'est l'expression d'une violence liée au désir d'exister, malgré la précarité... Pour “habiter”, il faut d'abord un univers, un espace, des règles et des valeurs qui nous constituent individuellement et collectivement. Dans la conception mahoraise traditionnelle, cet espace est régi par des traditions bantoues, malgaches ou arabo-chiraziennes qui forment un “complexe spatial” homogène... Pour évoluer dans ce milieu, à la fois maritime et terrestre, nous suivons un cap qui nous permet de nous orienter et nous cherchons à synchroniser notre pouls avec les pulsations de la terre. C'est la raison pour laquelle les enfants s'assoient par terre à l'école coranique, pour ne faire qu'un avec la terre. L'éducation se fait sur la place du village et les danses qui frappent le sol avec les pieds recherchent cette synchronisation. »

Les modes de transmission traditionnels subsistent et le projet de Del Zid est de leur « donner un nouveau souffle ». Ils sont issus des traditions orales et mettent en jeu un réseau de relations humaines exceptionnel, des amitiés, des filiations, des croyances, des secrets, des lieux. Ils mobilisent chez les jeunes des qualités d'observation, la capacité à reproduire un geste, un mouvement, un son transmis à l'oreille, des compétences linguistiques, compétences peu valorisées dans le cadre institutionnel de l'école où les langues et cultures mahoraises ne sont pas enseignées, et qui ne trouvent pas leur place dans des lieux d'enseignements artistiques initiaux et de transmission qui n'existent pas encore à Mayotte.

L'ambition du projet est de créer des repères. Le premier d'entre eux s'incarne dans un lieu de vie et de travail, un espace dédié aux pratiques musicales et ouvert sur la commune. Ensuite, pour transmettre, il faut donner un point à l'horizon, « suivre un cap », développer des filières qui permettront aux jeunes d'être guidés dans le développement, voir la professionnalisation de leur pratique, dans le champ artistique, éducatif, technique ou administratif.



© Lisana Motta



Ce bilan de l'expérimentation de la Preuve par 7 à Chiconi a été réalisé par :
 Rédacteurs en chef : Albadawy Mattoir et Paul Citron
 Contributeurs : Ridjali Ali, Attila Cheyssel, Florence Gendrier, Hadhurami Bacar, Angèle de Lamberterie, Madi Mari Madi-Boinamani, Adèle Niytraï, Mohamadi Madi Ousseni, Laura Petibon et Del Zid

Les bilans de la Preuve par 7 • 2018-2019-2020
 Conception éditoriale : l'équipe de la Preuve par 7
 Cohérence éditoriale : Laura Petibon, Paul Citron et Albert Hassan
 Coordination éditoriale : Candice Mercier
 Renfort coordination : Victor Ducastel
 Harmonisation éditoriale : Fanny Taillandier
 Direction artistique : Simon Denise
 Éléments graphiques complémentaires : Adèle Niytraï et Léa Colombain
 Coordination générale : Caroline Niémant
 Directeur de la publication : Patrick Bouchain
 Éditeur : La Preuve par 7 • Notre Atelier Commun (N.A.C)
 15, rue Moussorgski • 75018 Paris

Achevé d'imprimer en août 2020 sur les presses de l'imprimerie Stipa à Montreuil (93)

La Preuve par 7 est une démarche expérimentale de projets d'urbanisme, d'architecture et de paysage.

www.lapreuvepar7.fr

